

Commentez conjointement les articles 1585 et 1586 du code civil

Par **esther deza**, le **23/05/2016** à **23:37**

Article 1585: l'engagement>>.

Article 1586>

voici mon plan k j'ai fait

Introduction

les dispositions à commenter conjointement sont deux articles du code civil traitant de la perfection de la vente du bien. Ils sont issus du titre 6 du chap 1 intitulé "de la nature et de la forme de la vente". ces deux articles ont été édictés sous l'impulsion de Napoléon Bonaparte en 1804 et répondent à la question de la perfection de la vente en cas de vente en bloc ou en détail. Pour une meilleure compréhension, nous analyserons d'une part la perfection de la vente et d'autre part la perfection de la vente en bloc.

I/La perfection de la vente au détail

A/de la nécessité d'individualiser par mesurage, pesage ou comptage

B/LA SURVIVANCE de l'action au profit de l'acheteur

II/La perfection de la vente en bloc

A/L'existence du contrat de vente en bloc par l'échange de consentement

B/Individualisation globale de l'objet de la vente

Par **esther deza**, le **24/05/2016** à **17:20**

je m'excuse pour cette erreur monumentale. c'est juste que en postant le sujet pour la première fois j'avais juste voulu voir si ce forum marchait et si oui comment? c un peu pour cela, même si je sais que cela ne m'excuse pas. Veuillez svp m'en excusez